



Concours interne du Capes et Caer - Capes

Section sciences de la vie et de la Terre

Programme de la session 2020

Le programme des concours CAPES interne SVT et CAER interne SVT sont les programmes de SVT en cours de validité pour la session 2020 dans l'enseignement secondaire, soit :

- **Pour le collège :**

• **Programmes de sciences et technologie pour le cycle 3.**

Arrêté du 9-11-2015, BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708

• **Programmes de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4.**

Arrêté du 9-11-2015, BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717

• **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 MENESR - DGESCO A1-2

https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compétences_et_de_culture_415456.pdf

- **Pour le lycée :**

• **Programme de l'enseignement de sciences de la vie et de la Terre de la classe de seconde générale et technologique.**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 (NOR [MENE1901647A](#)).

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf

• **Programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première de la voie générale**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 (NOR [MENE1901648A](#)) :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648_annexe_1063542.pdf

• **Programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 (NOR [MENE1901573A](#))

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/13/4/spe573_annexe_1063134.pdf

• **Programme de sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale scientifique**

arrêté du 12 juillet 2011, JO du 20 septembre 2011, BO spécial n°8 du 13 octobre 2011

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57570

Le niveau de maîtrise attendu pour les notions scientifiques relatives à tous les domaines de ces programmes est celui de la **licence**.

D'autre part il est rappelé aux candidats qu'ils se doivent de connaître le **référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**.

Les textes qui cadrent les **examens certificatifs** où les sciences de la vie et de la Terre sont impliquées font partie du programme du concours (diplôme national du brevet, épreuves de contrôle continu en classe de première générale, épreuves du baccalauréat - évaluation des compétences expérimentales et épreuve écrite du baccalauréat S).